



## FORMALITES D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2022/2023

Afin de faciliter la gestion de notre association, le dossier d'adhésion du foyer doit nous parvenir **compléter & payé avec toutes les activités** de tous les membres de la famille

**Au plus tard le Dimanche 11 septembre 2022**

Composition du dossier d'inscription doit être déposé dans la boîte aux lettres du COT : à côté de l'Office du Tourisme, sur la place du village (bâtiment de la Mairie) ou dans celle d'Alexandra Augier à Val Cros.

- La fiche adhésion dûment remplie ;
- Des certificats médicaux pour les activités sportives ;
- Une attestation d'assurance (Responsabilité Civile) à fournir pour toutes les activités ;
- Le chèque du montant total de vos activités y compris les **20 € d'adhésion au COT** ;
- Une enveloppe timbrée avec votre nom et adresse. [En cas de remboursement Covid]

**Nous n'enregistrerons que les dossiers complets\* !**

**Paiement échelonné en CHEQUE UNIQUEMENT** jusqu'à maximum fin Mai 2023.

Soit 9 chèques encaissés le 5 de chaque mois du 5 Octobre 2022 au 5 Juin 2023  
(Merci d'émettre les chèques sans les centimes)

**\* A partir du lundi 12 septembre les personnes qui n'ont pas régularisé leur inscription ne seront **plus acceptées dans les cours.****

**Inscription en cours d'année : Tout trimestre entamé est dû.**

Les activités s'entendent hors vacances scolaires, sur la période du **5 septembre 2022 au 25 juin 2023 soit 30 cours minimum.**

(Le C.O.T se réserve le droit de modifier les tarifs en cas de besoin)